

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	<b>1</b>

## 1. DEFINITION

Le Comité d'Aquitaine met en compétition le Trophée Régional des Jeunes Vététistes

Chaque épreuve doit comporter au moins 2 disciplines parmi les suivantes :

- Cross-country (XC)
- Trial
- Descente
- Orientation
- XCE

Pour les Cadets et Cadettes, Minimes G/F, Benjamins G/F l'une des disciplines pourra être le Cross-country Eliminator (XCE).

Un délai minimum de 15 jours entre deux compétitions doit être respecté dans la mesure du possible. Même si parfois il est compliqué de caser toutes les dates.

La présence d'au moins un arbitre est obligatoire pour l'établissement des classements. Les seules autorités compétentes pour l'application du présent règlement et le bon déroulement de la course (parcours, sécurité) sont le collège des arbitres et la CRVTT (commission régionale VTT).

Pour tout point non traité par le présent règlement, se référer au règlement national. Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

## 2. RESULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats et classements de l'épreuve sont de la responsabilité exclusive du collège des arbitres, qui seront assistés par un secrétariat de course, agissant sous leur égide, composé d'une ou deux personnes désignées par l'organisateur ou la CRVTT, licenciées à la Fédération Française de Cyclisme, ayant pris connaissance du présent règlement .

Afin de générer le classement général des divers Challenges (zones et TRJV N-A), les résultats de l'épreuve devront être transmis au comité d'Aquitaine de Cyclisme dans les 48 heures après la fin de l'épreuve.

Dans le cas où l'organisateur n'utiliserait pas le logiciel mis à sa disposition par la CRVTT, il devra fournir les résultats dans les mêmes délais au Comité Nouvelle Aquitaine de Cyclisme selon le model spécifié en annexe.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### 3. PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours, ainsi qu'aux non licenciés. Pour les non licenciés et les licenciés à d'autres fédérations (sauf mention sur la licence et convention), la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale signée par les parents est obligatoire. La carte assurance FFC à la journée est disponible auprès des organisateurs au tarif de 6€.

### 4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Année de naissance
Poussin F & G	Né en 2010 - 2011
Pupille F & G	Né en 2008 - 2009
Benjamin F & G	Né en 2006 - 2007
Minime F & G	Né en 2004 - 2005
Cadet F & G	Né en 2002 - 2003

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

### 5. ENGAGEMENTS ET PLAQUES DE CADRE

Les engagements doivent s'effectuer par internet, par le club, via le site fédéral [www.cycleweb.fr](http://www.cycleweb.fr) (espace club), 4 jours francs avant la course sous peine de majoration.

Les droits d'engagement sont proportionnels à la nécessité d'organisation.

Un surplus peut être demandé pour chaque inscription sur place.

La liste des engagés sera publiée sur le site internet du Comité d'Aquitaine de Cyclisme au plus tard le vendredi soir précédant l'épreuve.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### **ATTENTION NOUVEAUTE 2018**

Le Comité d'Aquitaine va éditer (via extraction Cicleweb) la liste des jeunes licenciés 2018 en leur attribuant un numéro de plaque qu'ils garderont toute la saison pour l'ensemble des épreuves (TRJV de zone + les 3 TRJV Nouvelle-Aquitaine).

Charge aux clubs d'imprimer et plastifier (voir méthode et standard en annexe) les plaques de leurs pilotes. Un numéro ne sera attribué qu'une seule fois à un pilote unique, y compris pour les compétiteurs FFC occasionnels ( 1 seul TRJV par exemple). Il y aura donc aussi une réserve de numéro destinée aux participants occasionnels non-FFC (licence journée). Charge aux organisateurs de faire ces quelques plaques de réserve pour anticiper la participation éventuelle de non-licenciés sur leur TRJV.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

## 6. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour les épreuves de la journée du TRJV.

Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves. Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires :

- freins en état de fonctionnement
- embouts de guidon bouchés
- absences de parties saillantes

Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis sur les épreuves de descente et de trial.

Les caméras ne sont pas admises sur les pilotes comme sur les vélos.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme.

Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

## 7. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées et être rendues accessibles aux véhicules de secours.

En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

## 8. CLASSEMENT

Classements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 à 10	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
11 à 20	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
21 à 30	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
31 à 40	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
41 à 49	18	17	16	15	14	13	12	11	10	

Grille de points : à partir de la 49ème place 10 points pour tout pilote classé par les commissaires et 5 points pour tout pilote ayant signé la feuille d'émargement.

Un classement individuel par catégorie est établi à chaque manche, incluant tous les concurrents, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie (quelle que soit leur provenance) qui recevront des coupes ou des médailles. Pour établir ce classement, on additionne les points obtenus dans chacune des disciplines disputées sur la manche (selon la grille ci-dessus).

En cas d'ex aequo, priorité sera donnée à l'épreuve du trial puis à la descente et enfin à l'orientation.

A l'issue de chaque TRJV, les concurrents se verront attribuer un nombre de points correspondant à leur classement selon la grille ci-dessus ( ex : je gagne le TRJV de Gauriac, je récolte 100 pts et non pas 92(trial) + 100(XC) + 79(DH) )

### TRJV DE ZONE

Pour des raisons évidentes géographiques, il est décidé pour 2018 de découper la N-A en 3 zones :

- Zone Sud-Ouest : TRJV de Pau, La Teste, Gauriac, Hostens
- Zone Nord : TRJV de La Couronne, Chambon, Bouteville, Jarnac
- Zone Est : TRJV de Brive, Tulle, La Jonchère, Guéret, St Léon /Vézère

Un classement général de zone est établi pour chaque zone et donne lieu à récompense finale. Sera retenue, pour chaque catégorie, la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat, une absence étant considérée comme un résultat nul (0 point).

En cas d'égalité au classement général, le plus mauvais résultat de la saison pénalisera le pilote concerné.

Le classement général du TRJV de zone ne prendra en compte que les licenciés FFC de la zone concernée (communiquée par le Comité) ou les non licenciés ayant souscrit une licence FFC au Comité Nouvelle -Aquitaine.

A l'issue de chaque manche, les organisateurs devront faire parvenir les résultats au Comité Régional, soit au format texte (.txt, .csv), soit au format Excel,

Ce dernier mettra à jour, pour toutes les catégories, le classement général provisoire de chaque zone et le mettra en ligne sur le site du comité d'Aquitaine. (<http://ffc-aquitaine.fr>)

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

Le découpage de zone sera revu chaque année par la Commission VTT en fonction de la position géographique de chacune des organisations. Ce n'est donc pas forcément un découpage administratif ferme et définitif.

### **TRJV NOUVELLE-AQUITAINE**

Le Comité Régional met en place 3 épreuves supports donnant lieu à un classement général (issu des 2 meilleurs résultats) et qui décerne notamment les titres de Vainqueur TRJV Nouvelle-Aquitaine. Ces épreuves historiques et déjà intégrées en Zone permettront ainsi à l'ensemble des jeunes de la N-A de se confronter, de monter en performance et dépassement de soi. Elles permettront ainsi à l'ETR d'assister à des confrontations parmi les prétendants au TFJV. **Elles sont notamment un passage obligé concernant les catégories Benjamins et Minimes pour qui prétend à une sélection au TFJV.**

## **9. TITRES ET RECOMPENSES**

### **TRJV DE ZONE**

Charge aux clubs organisateurs de se cotiser pour offrir une récompense sur les classements généraux de zone à l'issue du dernier de leur TRJV. Avec 50€ par club, cela doit pouvoir couvrir l'achat de coupes /médailles pour les podiums

### **TRJV NOUVELLE AQUITAINE**

Le Comité N-A décerne à l'issue de ces 3 TRJV (Gauriac, VéloSilex, Chambon) les titres de Champions Régional Jeunes Vététistes .

Un maillot distinctif (à charge du Comité Régional N-A) est remis à chaque vainqueur

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

## 10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

## 11. PÉNALITÉS

- Assistance matérielle durant l'épreuve, hors zone de dépannage : mise hors course sauf pour les poussins et pupilles
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalité de 30 points
- Non-respect du parcours : mise hors course
- Non-port des équipements individuels de sécurité : refus de départ
- Circulation sur la piste de descente en VTT en dehors des périodes de reconnaissance : mise hors course
- Essai durant la course : mise hors course
- Reconnaissance du trial en vélo : mise hors course
- Communication au cours de l'épreuve d'orientation : mise hors course
- Toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres) peut entraîner la mise hors course.

Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline.

## 12. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées dans les 15 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place.

Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### 13. ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY

#### Caractéristiques:

Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit fermé sera composé d'une boucle de 1 à 7 km, le dénivelé devra être adapté aux catégories.

#### Départs:

Catégories	Distance maximale	Durée minimale	Durée maximale
Poussins F & G	2 km	8 min	10 min
Pupilles F & G	4 km	10 min	20 min
Benjamins F & G	7 km	20 min	30 min
Minimes F & G	10 km	30 min	40 min
Cadets F & G	15 km	40 min	50 min

#### Zone de départ, mise en grille:

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera en fonction du classement provisoire et sur des lignes d'au moins dix pilotes (si possible).

Pour la première épreuve, le placement s'effectuera de la façon suivante :

- en fonction du classement de la saison précédente dans la catégorie
- puis les jeunes qui viennent de monter dans la catégorie
- puis les nouveaux dans la discipline.

Les départs se feront avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur

#### Zone d'arrivée :

Le commissaire technique chargé des vérifications des vélos est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

#### Zone de ravitaillement :

Le ravitaillement est autorisé sur l'ensemble du parcours.



	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

### Réparation et aide extérieure:

Pour les catégories Poussins et Pupilles, une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes. Bien sûr ce dépannage sera fait dans un esprit sportif sans mauvaise intention sous peines de disqualification de la manche pour le concurrent concerné. Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

Pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets une zone technique sera aménagée près de la ligne d'arrivée. Chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, mais non assisté par une tierce personne. Le cadre du VTT ne fait pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

Les parents et éducateurs n'auront absolument pas le droit de suivre les compétiteurs sur le parcours sous peine de disqualification de la manche pour le concurrent concerné.

### Modification:

Seul le collège de la commission ou son responsable, l'arbitrage et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country (Timing & parcours).

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

## 14. ÉPREUVE DE TRIAL

### Caractéristiques :

Le parcours se situera sur un terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones. Les catégories Pupilles Filles, Benjamines, Minimes Filles et Cadettes devront parcourir les zones de la catégorie inférieure.

### Équipement :

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

### Ordre de passage :

L'ordre de passage sur la zone sera donné avant le départ par les arbitres de zone. Il se fera de façon aléatoire sur chaque zone.

### Carton de pointage :

Il sera remis aux arbitres de zone dès le début de l'épreuve. Ces cartons de pointage suivront les pilotes sur chaque zone. A l'issue de la dernière zone, les cartons seront regroupés par catégorie et transmis au corps arbitral et au secrétariat de course.

### Format de course :

L'épreuve se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone. Le pilote dispose d'un temps déterminé par la direction de course pour parcourir la section : 2 à 4 minutes (Le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes). Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la zone sans franchir d'autre porte. Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Le pilote sera alors classé avec les points acquis lors de ces passages. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

### Zone :

Le VTT Trial consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrains naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui une fois franchies rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 31 pts.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

Les zones proposées respectent la réglementation fédérale, à savoir :

- Poussins : enroulé uniquement
- Pupilles : enroulé uniquement
- Benjamins : enroulé + franchissement sauté inférieur à 20 cm, déplacements possibles
- Minimes : enroulé + franchissement sauté inférieur à 40 cm, déplacements possibles
- Cadets : enroulé + franchissement sauté inférieur à 60 cm, déplacements possibles

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

### Entrée et sortie de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. Le pilote devra se tenir à une longueur de vélo, maximum, de l'entrée de zone, avant de s'élancer. On est entré dans la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne d'arrivée.

### Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles auront 3 valeurs différentes :

- flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre croissant de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

### Temps de référence par zone

Le pilote dispose de 2 à 4 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans le temps imparti. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte. (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### Décompte des points :

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies. A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés. Et il prend une pénalité.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soit comptés il faut que le pilote et le vélo (les 2 axes de roues) soient entièrement passés dans la porte. Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « retours en arrière » sont autorisés.

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

### Arrêt du comptage de points ( avec conservation des points acquis):

Franchissement de la zone avec 5 appuis

Passer une porte à l'envers

Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo

Poser les deux appuis en même temps sur le sol ou sur un obstacle, sauf poussins et pupilles

Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui

Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo

Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle

Lorsque les portes et passages sont franchis à contre-sens durant toute la présence du pilote sur la zone et/ou si le pilote ne respecte pas l'ordre numérique de portes.

Dépassement du temps imparti : Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points.

### Pénalités / appuis :

Un maximum de 5 appuis est autorisé durant le temps imparti. Au 5<sup>ème</sup> appui, le pilote est stoppé, conserve ses points acquis et sort de la zone.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### Les appuis :

Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites. Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo. Il est permis de tourner le pied sur place.

Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

### La reconnaissance des zones :

A pied uniquement, accompagnée d'un cadre technique si besoin.

La présence de parents sur zone est totalement interdite.

Temps de référence 5 minutes

### Incident mécanique :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur ou sous les ordres de l'arbitre.

### Rubalise :

Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

### Réclamation :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

### Classement :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura récolté le plus de points. En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage sera fait par rapport à, dans l'ordre :

- le nbre de portes franchies à 10 pts
- le nbre de portes franchies à 5 pts
- le nbre de portes franchies à 3 pts
- le nombre total d'appuis

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

## 15. ÉPREUVE DE DESCENTE

### Caractéristiques :

Le parcours suffisamment technique, privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. La distance du tracé sera inférieure à 1.5 km pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets.

La distance du tracé sera inférieure à 500 m pour les catégories Poussins et Pupilles.

### Ordre de départ :

Il s'effectuera par catégorie :

- 1er départ Benjamins F & G
- 2ème départ Minimes F & G
- 3ème départ Cadets F & G
- 4ème départ Poussins F & G
- 5ème départ Pupilles F & G

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.

Cet ordre pourra être modifié par le collège arbitral, pour des raisons d'organisation. Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre des dossards ou dans le sens inverse du classement général du matin s'il a eu lieu.

Chaque coureur sera espacé de 30 secondes à une minute et une pause minimum de 5 minutes aura lieu entre les différentes catégories et les ouvreurs.

### Équipement (voir illustration en annexe)

L'ensemble des participants, coureurs et encadrements, devra être porteur des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- casque intégral monobloc homologué avec jugulaire attachée,
- veste ou gilet de protection homologué comportant obligatoirement une protection intégrale de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque, ainsi qu'une protection thoracique. La protection des épaules est vivement conseillée
- manches longues,
- coudières et genouillères,
- gants longs,
- protège-tibias ou jambières complètes.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### Vérification:

Le port de ces équipements sera contrôlé par les commissaires de course au sommet avant le départ.

### Reconnaisances officielles:

Elles auront lieu suivant un ordre établi, catégorie par catégorie et par ordre identique au départ.

Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée.

En dehors de ces périodes l'accès au parcours sera INTERDIT.

Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

1 reconnaissance minimum pour chaque pilote.

### Course:

L'organisateur a le choix de faire effectuer 1 ou 2 manche. Le classement sera établi en retenant le meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.

Un concurrent rattrapé devra céder le passage.

Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité.

### Modification:

A partir des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collège des arbitres).

### Pénalités / Refus de départ

- Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur la plaque de guidon : **refus de départ**.
- Retard sur la ligne de départ : refus de départ sauf accord de l'arbitre.
- Départ anticipé : 10 secondes de pénalités sauf présence de cellule de départ ou de matériel équivalent.
- Équipement de sécurité incomplet : **refus de départ**.
- Refus par un concurrent rattrapé, de céder le passage : 30 secondes de pénalités.
- Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens : mise hors course.
- Essais pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles : **mise hors course**.
- Non-respect des limites du circuit : mise hors course sauf si reprise au même endroit.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

## 16. ÉPREUVE D'ORIENTATION

### Caractéristiques:

Épreuve individuelle dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées en fonction des différentes catégories.

### Équipement:

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

### Matériel :

Chaque concurrent disposera obligatoirement : d'une carte au 1: 25000 sur laquelle figureront des points signalant les balises à trouver, d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

### Fléchage:

Le parcours sera sécurisé: panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins non conformes au tracé.

### But:

Il s'agit d'une course au score individuel pendant laquelle, il faudra retrouver les balises mentionnées sur la carte:

- Poussins F & G: 3 balises au maximum (encadrés par des accompagnateurs)
- Pupilles F & G: 5 balises au maximum
- Benjamins F & G: 10 balises au maximum
- Minimes F & G: 15 balises au maximum
- Cadets F & G: 15 balises au maximum

Un nombre de points différent sera attribué à chaque balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou distance).

- Poussins F & G: 10 points / balise
- Pupilles F & G: 6 points / balise
- Benjamins F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise
- Minimes F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise
- Cadets F & G: 1, 2, 3 ou 4 points / balise



	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### Ordre de départ des concurrents:

Chaque catégorie (un poussin, un pupille, un benjamin(e), un minime, un cadet(te)) partira toutes les minutes en même temps.  
L'ordre des départs sera défini suivant le numéro de plaque par ordre croissant.

### Durées de l'épreuve:

Une durée d'épreuve sera imposée en fonction des possibilités des parcours. Cette durée sera communiquée au briefing avant l'épreuve.

### Classement:

Il sera basé sur: le total des points affectés aux balises pointées par le concurrent, les pénalités éventuelles, en cas d'ex-æquo, le temps départagera les concurrents.

### Pénalités ou sanctions

En cas de dépassement du temps d'épreuve théorique imparti:  
Le concurrent sera pénalisé de - 4 points, par tranche de 2 minutes de retard.  
La perte des cartons de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après le dernier concurrent classé dans les règles

## **17. EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR**

### Caractéristiques:

Le XCE est organisé par poules de 4. Le parcours devra mesurer entre 300 et 500 m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels, suffisamment techniques privilégiant l'adresse et non pas la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Des déviations seront prévues. Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

### Équipement:

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises. Le port de protections, coudières, genouillères, protège-tibias est vivement recommandé.

### Repérages :

L'accès à pied du parcours doit être possible pour des repérages et non pour des essais. L'organisateur n'assume ni sécurité, ni responsabilité pendant ces repérages.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

### Reconnaisances officielles:

Elles auront lieu suivant un horaire établi et la piste sera médicalisée. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours en VTT est INTERDIT.

### Zone de départ :

L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes. Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm. Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

Le départ est donné par l'arbitre juge départ au départ selon la procédure suivante : Avertissements à 1 minute et à 30 secondes du départ, puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.

Le départ est donné par un coup de sifflet.

### Qualification :

Chaque pilote fera un passage individuel chronométré sur le parcours. Départ toutes les 30 secondes à 1 minute. Cela permettra d'établir des carrés de coureurs en prenant soin de mettre les 4 meilleurs temps dans des carrés différents et ainsi de suite.

### Ordre des départs:

1er départ     Minimes Filles  
2ème départ   Minimes Garçons  
3ème départ   Cadettes  
4ème départ   Cadets

### Mise en grille :

Elle s'effectuera selon les temps de qualification.

Une grille de départ doit être tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps choisit en premier.

### Phases finales :

L'épreuve est constituée de manches éliminatoires. Les carrés seront préparés selon les résultats des qualifications. Ils seront formés afin de veiller à ce que les meilleurs puissent en théorie seulement se rencontrer en finale.

	<b>Règlement TRJV</b> <b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>18/01/2018</b>	

Une seule manche est organisée pour chaque carré, le premier et le second sont qualifiés pour la manche suivante, le troisième et quatrième sont éliminés.

En plus de la finale, une petite finale opposera les quatre perdants de la demi-finale, en vue d'attribuer de la cinquième à la huitième place. Une consolante pourra être mise en place pour les éliminés.

A chaque manche, le temps de chacun servira à choisir son couloir de départ en donnant la priorité au meilleur temps et ainsi de suite.

Les coureurs doivent impérativement respecter le parcours balisé sous peine de disqualification de la manche. Des avertissements pourront être donnés à un pilote ayant occasionné un problème aux autres sans intention. Une exclusion peut avoir lieu si une faute a été commise intentionnellement. Toutes les décisions prises par les commissaires sont sans appel.

#### Contrôles de passage :

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

#### Assistance technique :

L'assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve.

#### Classements :

Les 8 premiers seront classés selon l'ordre d'arrivée de la finale et de la petite finale. Ensuite les 9 ième, 10 ième ,.....et ainsi de suite, seront classés en fonction de leur classement en demi, quart et huitième de finale. Les exæquo seront départagés par leur temps de qualification.

	<b>Règlement TRJV</b>	<b>2018</b>	Version: <b>01</b>
	<b>Comité Nouvelle-Aquitaine</b>	Date: <b>18/01/2018</b>	

Les résultats sont à fournir soit au format texte (.txt, .csv), soit au format Excel, dans ce dernier cas, les données doivent être au format texte, sans mise en forme.

XC									
N°Licence	Dossard	Nom - Prénom	Categorie	Sexe	Classement	Temps*	Abandon		
CO									
N°Licence	Dossard	Nom - Prénom	Categorie	Sexe	Classement	Points*	Penalite*	Temps*	Abandon
TRIAL									
N°Licence	Dossard	Nom - Prénom	Categorie	Sexe	Classement	Points*	Abandon		
DH									
N°Licence	Dossard	Nom - Prénom	N°Categorie	Sexe	Classement	Temps1*	Temps2*	Abandon	
XCE									
N°Licence	Dossard	Nom - Prénom	N°Categorie	Sexe	Classement	Temps*	Abandon		

## ANNEXE

Nom du pilote (facultatif)

Police Word : **IMPACT** Taille: **280**

100



Nom du pilote (facultatif)

101



Tibias libres interdits

Ceci est une jambière complète qui peut remplacer un ensemble genouillères + protèges tibia

